Magnanville 2

Certificat d'immatriculation

129 DSF 78
ancienne immat

N° Immatriculation
A. EY-404-BV

Date de 1ère immatriculation
B. 24/04/2006

C.1 COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE
C.4.1
C.3
RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE

D.1 PEUGEOT
D.2 GBWJYB
D.2.1
D.3 PARTNER
E. VF3GBWJYB96158454
F.1 1805 F.2 1805 F.3 2855
G 1281 G.1 1206
J N1 J.1 CTTE J.2 J.3 FOURGON
K AU-2690.02.02
P.1 1868 P.2 51 P.3 GO P.6 7
Q 0.00 S.1 2 S.2 0 U.1 84
U.2 3450 V.7 187 V.9 2003/76A
X.1 VISITE AVANT LE 23/05/2020
Y.1 162 Y.2 34
Y.3 0 Y.4 4
Y.5 2.76 Y.6 202.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Ludovic GUILLAUME

H
I 12/06/2018
Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

2M04331387793

Certificat d'immatriculation

COUPON DÉTACHABLE

EY-404-BV 12/06/2018
2018CP34021
VF3GBWJYB96158454
PEUGEOT

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

CRFRAEY404BV4VF3GBWJYB9615845400604246CTTE<<
FOURPEUGEOT<<<<<<<PARTNER<<<<<<2018CP3402122

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom _____

Domicile _____

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S078Z130 A : 11/04/2023 EY-404-BV	S078Z131 A : 08/06/25 POLLU : 08/06/24 EY-404-BV	S078Z131 S : 27/04/23 EY-404-BV	S078Z130 A : 11/04/2023 POLLU 11/04/2022 EY-404-BV
S078Z131 A : 02/06/2027 POLLU : 02/06/2026 EY-404-BV	S078Z131 A : 08/06/25 EY-404-BV	S078Z131 S : 20/07/2026 EY-404-BV	

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreermistuntistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registracijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis et; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de inmatriculare.

2018CP34021

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)
(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques